



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C.C.A.S. DE LINSELLES**

Jeudi 30 octobre 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le trente octobre à 18h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Linselles s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Madame Isabelle POLLET, Maire, Présidente du CCAS, au lieu habituel de ses séances.

Séance du Jeudi 30 octobre 2025

1. Membres du Conseil d'Administration en exercice : **17**
2. Le Conseil d'Administration a été convoqué le **mercredi 22 octobre 2025**

Présents :

Mme Isabelle POLLET, Maire, Présidente du CCAS

Mr Damien BEHIN-CAU, Vice-Président

Mme Pascale DHALLUIN, Adjointe

Mme Catherine CAPOEN, Mme Fabienne LORENT, Mme Véronique DERYCKE-WAGNON Conseillers Municipaux

Mr Antony PIRES, conseiller délégué

Mme Muriel THUILLIEZ, Mme Ghislaine LAMBLIN, Mme Francine DEFEVER, Mme Colette CATTEAU,

Mme Marie-Claire DHALLUIN, Mr Lucien COCHETEUX, Mr Christian DORMIEU, Membres du Conseil d'Administration

Pouvoirs :

Mme Annie DUPONCHELLE, Première Adjointe, donne pouvoir à Mr Antony PIRES, conseiller délégué

Mr Michel SPANNEUT Conseiller municipal, donne pouvoir à Mr Damien BEHIN-CAU, Vice-Président

Mr Christophe TEMBREMAMDE Membres du Conseil d'Administration, donne pouvoir Mme Ghislaine LAMBLIN, Membre du conseil d'administration

Absents excusés :

Aucun

Délibération N°2025-10-03**DELIBERATION 3 : DECISION MODIFICATIVE N°1****Rapport de Mme Isabelle POLLET, Maire, Présidente du CCAS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-1 à L. 2343-2 ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des Comptes Publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération n° 3 du 10 avril 2025 portant affectation du résultat de 2024 ;

Vu la délibération n° 4 du 10 avril 2025 portant budget primitif pour 2025 ;

Pour rappel, le budget 2025 du CCAS a été construit dans la perspective de la vente d'un immeuble. La subvention versée par la Ville a donc été réduite du produit espéré de cette cession. Le CCAS a perçu 80.000 € cette année au lieu de 225.000€ en 2024.

La transaction a tardé. Le prix de vente a été revu à la baisse par le service des domaines. Le compromis vient d'être signé et la vente devrait être effective d'ici la fin de l'année.

Afin de permettre au CCAS d'honorer ses engagements d'ici la fin de l'exercice comptable, la ville de Linselles octroie un complément de subvention d'un montant de 80.000 €.

Il convient donc d'ajuster le budget primitif 2025 pour prendre en compte le versement de cette subvention ainsi que la baisse du prix de vente de l'immeuble.

Les crédits sont modifiés comme suit :

Chap.	Article	Fonct.	Libellé	Dépenses	Recettes
70	7015	020	Vente de terrains aménagés		(-) 40.000 €
74	74748	020	Participations autres communes		+ 80.000 €
011	6232	020	Fêtes et cérémonies	+ 20.000 €	
012	64111	020	Personnel – rémunération principale	+ 20.000 €	
Total section de fonctionnement				+ 40.000 €	+ 40.000 €

Il est demandé au Conseil d'administration de :

- **D'APPROUVER** la décision budgétaire modificative n°1 comme proposé ci-dessus.

Décision

-Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS approuve la décision budgétaire modificative n°1 comme proposé ci-dessus.



Transmis en Préfecture le 13/11/25
Acte exécutoire à dater de ce jour

Pour extrait conforme
La Présidente du CCAS



Isabelle Pollet